

et intitulé "Contrat de \$3,200,000. Pourquoi? Nécessité d'une embarcation de luxe mise en doute."

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Oui, j'en ai pris connaissance.

L'hon. M. Chevrier: Si le ministre a lu cet éditorial, aurait-il la bonté de nous dire ce qu'il en pense?

L'hon. M. Walker: Je remercie l'honorable député de Laurier de ses questions, dont j'ai pris connaissance à 2 heures aujourd'hui. Me serait-il permis d'y répondre brièvement?

Le gouvernement a voulu éviter les frais d'équipement que comporterait la construction d'une drague destinée au littoral ouest, et avait espéré qu'on puisse mettre au point un programme selon lequel l'entreprise privée pût se charger des travaux en cause, notamment à l'embouchure du Fraser, qui nécessite un dragage constant, continu et rapide pendant plusieurs mois de l'année, pour que les chenaux restent navigables, en provenance et à destination de New Westminster.

Après des mois de délibérations visant à trouver une solution de rechange à la construction d'une drague à cette fin, mon ministère a décidé qu'il n'y en avait pas d'autre que de remplacer la drague à godets en usage là depuis 58 ans, qui est maintenant désuète et sur le point d'être condamnée. Je dois ajouter qu'à la suite d'un appel d'offres lancé d'un bout à l'autre du pays, le contrat a été adjugé au meilleur offrant, c'est-à-dire à la compagnie Burrard de la côte ouest.

J'ai ici quelques détails relatifs à notre décision, mais la principale raison qui l'a déterminée, c'est que seule une drague à godets est capable d'opérer le dragage nécessaire à l'embouchure du Fraser; or, il a été constaté qu'aucune société privée de dragage ne disposait de cette sorte de drague; tout ce dont elles disposaient était une drague hydraulique, et c'est pour cette raison, entre autres, que la décision a été prise de construire notre propre drague.

L'hon. M. Chevrier: Une question supplémentaire. Est-il exact que, comme le prétend cet article, presque la moitié du contrat de 3.2 millions de dollars, soit 1.5 million, porte sur des machines et de l'équipement achetés dans un autre pays, alors que ces machines et cet équipement pourraient être fabriqués en Colombie-Britannique?

L'hon. M. Walker: Voilà, je pense, une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*, mais pour éviter tout malentendu, je dirai que toutes les machines et tout l'équipement qui pouvaient être fabriqués avantageusement au Canada ont été compris dans la drague.

[L'hon. M. Chevrier.]

Tout le monde sait que les machines à draguer ne sont pas fabriquées au Canada mais aux États-Unis, en Hollande et dans un autre pays. De plus, quant aux machines nécessaires, la différence entre les soumissions canadiennes et les soumissions hollandaises était de plus de 30 p. 100, ce qui serait une dépense supplémentaire considérable à faire pour utiliser du matériel canadien. Nous avons utilisé de l'acier canadien et du matériel canadien autant que possible et lorsque nous avons utilisé du matériel hollandais, c'est que nous n'avions pas le choix.

L'hon. M. Chevrier: Me permet-on une dernière question? Le ministre nous dira-t-il pourquoi il y aura 15 cabines à bord de ce bateau-drague dont les hommes d'équipage vivront en grand nombre à terre? Le ministre ne voit-il pas dans ces cabines qui seront plus ou moins inutiles un exemple de gaspillage et de prodigalité?

L'hon. M. Walker: Je tiens à remercier le distingué député, non seulement de la façon dont il a présenté sa question, mais encore de l'avoir posée. Justement, nous espérons que cette sorte de drague permettra une économie de temps en réduisant le nombre des retours à quai nécessaires pour prendre les équipes de relève. Il nous faut ces cabines,—et non 15,—pour pouvoir loger convenablement les hommes et nous assurer le travail de deux équipes. C'est là l'unique raison de ces installations. J'ajouterais que nous avons pris bien soin d'écarter tout ce qui aurait pu s'apparenter au gaspillage et à la prodigalité dont l'honorable député a parlé...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je proposerais que la suite de ce débat soit renvoyée au moment où la Chambre sera saisie des crédits pertinents.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—QUESTION PORTANT SUR UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné le grand intérêt qu'a toujours porté la population du Canada, et surtout celle de Colombie-Britannique, à la mise en valeur des ressources hydro-électriques du Columbia; et vu la grande attention,—je pourrais peut-être même dire la satisfaction,—avec laquelle elle suit toute déclaration faite par le ministre à cet égard, je me permettrai de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il serait, dès maintenant, en mesure de faire quelque nouvelle